

Attestation de paiement
Le Comptable Grakad Roger, Comptable
du territoire de Ruhengeri déclare avoir
reçues entre les mains du nommé Butenda
~~ex le juge~~ du nommé Luburukko
Biravilleys ded à Kilo Ntoto et henfier
direct la somme de : Quatre cent douze francs
pour succession suivant lettre n° 4266

M.O.S.

Fait et attesté devant l'émoin
Masimpagande Kev, auxiliaire
de soldats.

✓
Le témoin Grakad
Le Comptable



A. Muyard

J. Butenda

Empreinte digitale de Butenda.

BANQUE DU CONGO BELGE

Société Anonyme

Siège social et Administration centrale :
14, RUE THÉRÉSIENNE, BRUXELLES

Adresse Télégraphique :

CONGO BANK

Monsieur l'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL
de

R U H E N G E R I

Votre n° matricule :

Nous avons l'honneur de vous

15

informez de ce que nous portons
dans votre compte E.P. en nos livres, les écritures ci-dessous.
Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

AU DÉBIT	LIBELLÉS	AU CRÉDIT
212,25 3,75	Suivant votre lettre du 20 mai 1939, notre chèque postal n° 5024 frais postaux	
216,--	montant que nous tenions à votre disposition d'ordre xzxzxzxzxzxzxzxz de notre Succursale de BUNIA	

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHANGERI
=====

Ruhengeri

20.5.39

87/D/Succession

1562

24 avril 39

Versement Kilo-Moto

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre rappelée en marge,
j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
me faire parvenir la somme de 216,00 frs par
mandat postal tous frais déduits.

Veuillez agréer,Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour L'Administrateur Territorial,en route
Le Comptable,TRATSAERT,R

A Monsieur le Directeur de la BANQUE DU CONGO BELGE

à

U S U M B U R A .
=====

BANQUE DU CONGO BELGE

Société Anonyme

Siège social et Administration centrale:
14, RUE THÉRÉSIENNE, BRUXELLES

Adresse Télégraphique:

CONGOBANK

Usumbura , le 24 avril 1930 19

Monsieur l'Administrateur territorial

R U H I N G U R I

Nous avons l'honneur de vous informer de ce que,

d'ordre de Notre Succursale de Lutuia

et pour compte de Mtsé des Mines d'or de Kilo-Moto à Kilomines

nous tenons à votre disposition une somme de :

Fr. 216.--

(DEUX CENT ^{seize} FRANCS)

Veuillez bien, dans le cas où vous encaisseriez ce montant à nos guichets, vous munir de la présente et de pièces d'identité.

Nous vous présentons l'assurance de notre considération distinguée.

Veuillez nous passer la plus tôt vos instructions concernant ce montant

BANQUE DU CONGO BELGE.
Succursale de Usumbura
115

GD.Y/LC.-

SOCIETE DES MINES D'OR

DE

KILO-MOTO

CONGO BELGE

MINES DE KILO

KILO, le 23 Mars 1939.-

N° 4266/M.O.I.-

O.P.484.

Objet :

Monsieur l'Administrateur Territorial

de et

à

R U H E N G E R I

Monsieur l'Administrateur-Territorial,

SUCCESSION DE TRAVAILLEUR.-

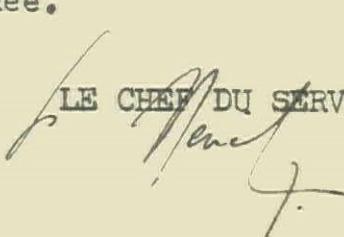
Nous vous envoyons une somme de Frs.- 216,-- montant de succession que nous vous prions de bien vouloir remettre aux ayant-droits de travailleur décédé :

60340 : SEBULIKO.

Père : Butanda
Mère : Nzilakamongi
Chefferie : Gakwavu
SS/Chef. : Gitsimbongi
Village : Kabele

Ci-joint, le carnet de ce travailleur.

Nous vous en remercions, et vous prions d'agrérer,
Monsieur l'Administrateur-Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.


LE CHEF DU SERVICE M.O.I. & H.,
Henr. J.